

SONVILLIER, LE 27 JUILLET 1872.

### Le prochain Congrès général.

Le Comité fédéral jurassien a reçu du Conseil général à Londres, la communication suivante :

*General Council of the International Working Men's Association.*

33, Rathbone Place, Oxford Street.

Au Comité fédéral Jurassien.

Citoyens,

Vu la résolution du Congrès de Bâle, fixant le siège du prochain Congrès à Paris ;

Vu la résolution du Conseil général, en date du 12 juillet 1870, par laquelle, en face de l'impossibilité de tenir un Congrès à Paris, et conformément à l'article 4 des statuts généraux, le Congrès fut convoqué à se réunir à Mayence ;

Considérant qu'aujourd'hui les poursuites dirigées contre l'Internationale, tant en France qu'en Allemagne, rendent impossible la réunion du Congrès, soit à Paris, soit à Mayence ;

Vu l'article 4 des statuts généraux qui confie au Conseil général le droit, en cas d'urgence, de changer le lieu du Congrès ;

Le Conseil général convoque le prochain Congrès de l'Association Internationale des travailleurs, pour le lundi 2 septembre 1872, à La Haye (Hollande).

### II

Considérant que les questions mises à l'ordre du jour pour le Congrès qui devait se tenir à Mayence, le 5 septembre 1870, ne correspondent plus aux besoins de l'Internationale, besoins profondément affectés par les grands événements historiques qui se sont accomplis depuis ;

Que de nombreuses sections, ou fédérations, appartenant à divers pays, ont proposé que le prochain Congrès s'occupe avant tout de la révision des statuts et règlements généraux ;

Que les persécutions auxquelles l'Internationale se trouve actuellement exposée dans presque tous les pays de l'Europe, lui imposent de resserrer son organisation ;

Le Conseil général, tout en se réservant la faculté de rédiger plus tard un programme plus étendu, complété par les propositions à faire par les sections et les fédérations, met à l'ordre du jour, comme la question la plus importante à discuter par le Congrès de La Haye :

La révision des statuts et règlements généraux.

Au nom du Conseil général :

H. JUNG.

Secrétaire pour la Suisse.

10 juillet 1872.

En présence de la décision du Conseil général, qui a choisi la Haye, en Hollande, pour siège du Congrès, le Comité fédéral jurassien s'est réuni et a cru de son devoir d'adresser au Conseil général la lettre suivante :

*Au Conseil général de l'Internationale, à Londres*

Citoyens,

Nous avons appris, par la voie des journaux socialistes d'abord, et aujourd'hui par une lettre officielle du correspondant pour la Suisse, le citoyen Jung, en date du 10 juillet, que le Conseil général a choisi la Haye pour lieu du prochain Congrès général.

Nous avons à vous présenter à ce sujet une observation très sérieuse, espérant que vous la prendrez en considération et que vous y ferez droit.

Les Statuts généraux, en laissant au Conseil général le droit de changer, dans certains cas, le siège du Congrès, n'ont certainement pas entendu dispenser par là le Conseil général de consulter, avant de prendre une décision, les convenances des diverses fédérations. Or l'intérêt de chaque fédération et de l'Association entière étant de voir le plus grand nombre possible de délégués participer au Congrès, le bon sens indique que le lieu du Congrès doit être autant que possible un point central, à la portée de toutes les fédérations ou au moins du plus grand nombre.

Or, la Haye ne remplit pas ces conditions. C'est au contraire un point extrêmement excentrique, et le choix de cette ville rendrait presque impossible à une partie des fédérations l'envoi de délégués, vu les frais énormes qu'elles auraient à supporter.

Le pays qui nous paraissait naturellement désigné pour être le siège du Congrès, c'était la Suisse, tant par sa position centrale que par la liberté relative dont on y jouit. Nous venons donc, de la façon la plus formelle, et assurés qu'après un nouvel examen de la question vous ne pourrez que partager notre opinion, vous demander de revenir sur votre décision, et de choisir pour siège du Congrès une ville quelconque de la Suisse.

Nous faisons appel à votre sentiment d'équité ; il ne peut pas vouloir être dans votre intention de fermer, d'une manière indirecte, les portes du Congrès aux délégués de certaines fédérations ; vous ne voudrez pas que le Congrès général, où tant de graves questions doivent recevoir leur solution, voie son autorité morale affaiblie par ce fait ; et vous voudrez, au contraire, donner une preuve publique de la loyauté avec laquelle vous acceptez le débat, en faisant d'autant plus droit à notre réclamation, qu'elle vient d'une fédération qui se trouve en dis-sidence de vues avec vous sur plusieurs points.

Salut et solidarité.

Sonvillier, 15 juillet 1872.

Au nom et par ordre du Comité fédéral jurassien :  
*Le secrétaire correspondant,*  
ADHÉMAR SCHWITZGUÉBEL.

Il est intéressant de faire remarquer que, pendant que le Comité fédéral jurassien ne recevait notification du siège du Congrès que le 15 juillet, la *Emanicipacion* de Madrid, journal de M. Lafargue, était en mesure d'annoncer déjà dans son numéro du 29 juin, que le Congrès aurait probablement lieu en Hollande. Et ce n'était pas du Conseil fédéral espagnol que M. Lafargue tenait cette nouvelle, puisqu'il ressort d'une circulaire du Conseil espagnol que celui-ci n'a eu connaissance de la décision du Conseil général que le 2 juillet.

Affaires de famille !

### Le projet de Fédération nationale suisse.

Le Congrès de la Fédération romande, tenu à Vevey, a élaboré un projet de Fédération suisse des Sections de l'Internationale.

A l'art. 2, § 5 de ce projet, il est dit que, pour être admise dans la Fédération suisse, chaque section devra reconnaître les décisions de la Conférence de Londres.

Ce qui signifie très clairement que les intrigants de Genève, cherchant à jouer un mauvais tour à la Fédération jurassienne, ont imaginé celui-ci : de constituer une Fédération nationale suisse, dont devront faire partie toutes les Sections de la Suisse, et en même temps d'en fermer les portes à la Fédération jurassienne, en lui imposant une condition d'entrée qu'elle ne peut accepter.

Nous n'attendions pas moins de l'esprit de fraternité des hommes du Temple-Unique ; et pour achever de les peindre, nous répèterons le jugement porté en notre présence sur ce fameux projet de Fédération, par un des délégués au Congrès romand de Vevey :

« Les meneurs de Genève, disait-il, ont tant tripoté, qu'ils sont arrivés à la veille de la banqueroute ; et ils ont imaginé de constituer une fédération suisse pour lui faire endosser leurs dettes et la charger de la liquidation de leur déficit. »

Nous savions cela depuis longtemps ; mais il ne nous convenait pas, à nous adversaires, de faire des révélations qui, de notre part, auraient pu sembler des calomnies. Maintenant que ce sont les amis eux-mêmes qui s'en chargent, il est inutile de taire plus longtemps la vérité. D'ailleurs, porter la lumière dans les turpitudes commises à Genève, ce n'est pas compromettre l'Internationale ; ceux qui la compromettent, ce sont ceux qui ont fait en son

nom toutes ces saletés ; et c'est seulement en ayant le courage de dire toute la vérité et de dénoncer hautement les éléments impurs, que nous parviendrons à sauver le peu qui reste de l'Internationale à Genève.

Ainsi, la coterie H. Perret, Outine, Artus et Cie élabore un projet de Fédération nationale, dans lequel la Fédération jurassienne est traitée en paria. Là-dessus, la Section de Zurich, à laquelle est communiqué le projet, s'émeut ; elle rédige un contre-projet, dans lequel, parmi plusieurs modifications, elle supprime tout d'abord cette condition de reconnaître la décision de la Conférence de Londres, condition qui nous excluait d'avance. Néanmoins, le contre-projet n'est pas adopté sans opposition : Artus, l'ami d'Outine, combat violemment la suppression de la condition ci-dessus ; mais malgré son éloquence, la majorité de la Section zuricoise adopte le contre-projet et décide son envoi à la fédération jurassienne. En effet, peu de jours après, la fédération jurassienne recevait la lettre suivante :

« Zurich, le 8 juillet 1872.

« Chers amis,

» Vous recevez ci-joint 14 exemplaires de notre contre-projet au plan élaboré par le Congrès romand pour la constitution d'une fédération régionale suisse. Ayez l'obligeance de les faire parvenir aux Comités locaux. Je vous envoie ces exemplaires pour toute la Fédération jurassienne, attendu que nous ne connaissons pas les adresses des Sections.

» Salut fraternel.

» Au nom et par ordre de la Section de Zurich :

» *Le correspondant,*

« Hermann GREULICH. »

Et à cette lettre est joint un post-scriptum personnel :

« Mon cher Schwitzguébel, Ne serait-il donc pas possible de rétablir l'union entre les internationaux de la Suisse ? Avec ces inimitiés personnelles, toute notre organisation marche à sa ruine, et je crois que des deux côtés l'on devrait se comporter un peu plus fraternellement, — H. G. »

Ah, vous vous en apercevez enfin, citoyen Greulich, que la conséquence des infâmes attaques personnelles auxquelles vos amis de Genève se sont livrés contre les Jurassiens et contre tout ce qui était indépendant dans l'Internationale, sera la ruine de notre Association ? C'est un peu tard. Rappelez-vous, citoyen Greulich, la patience, pour ne pas dire la débonnairété, que nous avons montrée pendant des mois, après le Congrès de la Chaux-de-Fonds de triste mémoire, lorsque l'*Egalité* nous traînait dans la boue et qu'à chaque offre de conciliation faite par la *Solidarité* elle répondait par

une nouvelle insulte. C'était alors qu'il fallait parler d'union ; alors tout pouvait se réparer encore ; mais dès lors la situation a changé, et comme le dit avec raison la *Federacion* de Barcelone, il s'est dégagé de tout cela une lutte plus haute, une lutte de principes, qui sépare aujourd'hui l'Internationale en deux camps ; c'est la lutte entre le principe de fédération et d'autonomie d'une part, et le principe d'autorité de l'autre. Et à ce moment où cette lutte a pris le caractère d'une crise aiguë, nous ne pourrions, sans trahison, abdiquer, et renoncer à la défense de nos principes. — Expliquons-nous d'abord, résolvons les grandes questions qui nous divisent, écartons les intrigants, les traîtres et les voleurs, — nous nous embrasserons après.

On lit dans la *Razon*, organe de la fédération de Séville, N° du 6 juillet :

« Notre collègue la *Emancipacion* de Madrid, dit dans son N° 54 : « Nous avons reçu une circulaire « très importante envoyée par le Conseil général de « notre Association à tous les Conseils régionaux et « aux rédacteurs des journaux socialistes. »

» La *Emancipacion* ajoute : « Nous avons l'espoir « que le Conseil régional espagnol saura remplir son « devoir en communiquant cette circulaire à tous « les Conseils locaux, afin que les fédérations aient « une connaissance exacte des intrigues que quel- « ques bourgeois ont ourdies dans le sein de notre « chère Association. »

» Notre collègue nous permettra de lui dire que nous ne croyons pas, comme lui, que la simple lecture de ladite circulaire donnera aux internationaux de notre Fédération régionale *une connaissance exacte des intrigues que quelques bourgeois ont ourdies dans le sein de notre chère association*. Ce serait là, cher collègue, prétendre que le compagnon Karl Marx et les quarante-six autres signataires de la circulaire sont infaillibles, chose qu'il ne sera pas possible de faire croire aux internationaux de la région espagnole.

» Les graves accusations lancées par la circulaire contre des membres de notre association, nous font un devoir d'entendre leur défense, afin que les internationaux d'Espagne puissent émettre un jugement impartial sur les intrigues, si effectivement elles existent.

Le Conseil fédéral saura, sans doute, se placer à la hauteur de sa mission, et aura soin de réunir tous les renseignements nécessaires, afin que les fédérations locales puissent juger en connaissance de cause quels sont les hommes qui, ne pouvant s'imposer par la force, ont essayé de le faire par l'intrigue. »

La *Emancipacion* de Madrid, organe de M. Lafargue, a été désavouée par tous les organes internationaux d'Espagne, et quelques socialistes de Madrid viennent de faire paraître, à côté du journal de Lafargue, un organe réellement international, qui s'appelle *el Condenado* (le Condamné), et auquel nous souhaitons fraternellement la bienvenue. — On le voit, l'Espagne entière répudie l'intrigue marxiste qui avait essayé de s'emparer de la fédération espagnole.

Un groupe d'ouvriers polonais, qui vient de se constituer à Zurich en Section de l'Internationale, nous communique le programme de cette nouvelle section. Nous l'insérons avec plaisir, en faisant remarquer que les principes qui y sont énoncés sont absolument identiques à ceux que professe la Fédération jurassienne.

*Programme de la Société Socialiste-Révolutionnaire polonaise de Zurich.*

1. L'état actuel de la Pologne présente, même en dehors du joug étranger, le même despotisme politique et économique d'une minorité privilégiée exploitant la masse du peuple travailleur, qu'on trouve partout.
2. Nous appelons tyrannie toute domination d'hommes sur leurs semblables ; c'est pourquoi nous ne voulons ni dominer nous-mêmes, ni reconnaître aucune autorité. Comme organisation sociale du peuple, nous ne reconnaissons que l'union libre des sociétés ouvrières et des communes libres. Nous savons que tout pouvoir politique, fût-il décoré des formes les plus républicaines et démocratiques, est et restera toujours un droit exclusif de la minorité privilégiée, un joug pour le peuple.
3. Nous reconnaissons comme condition nécessaire de la conquête de la vraie liberté pour le peuple polonais, la destruction complète de l'ordre social actuel au point de vue tant économique et politique, que clérical et juridique.
4. Cette destruction ne peut être effectuée que par un immense soulèvement populaire, par la Révolution sociale.
5. La terre doit être la propriété indivise des communes agricoles en tant que leurs membres y appliquent directement le travail de leurs bras.
6. De même les fabriques, les machines, les bâtiments industriels, les instruments de travail, doivent appartenir aux associations ouvrières.
7. Ennemis de tout pouvoir de l'Etat, nous ne reconnaissons aucun droit historique ou politique. Pour nous la Pologne n'existe que là, où le peuple se sent et veut être polonais, et elle finit là, où il s'allie librement à une union libre d'un autre peu-

ple, ne voulant pas appartenir à l'union polonaise.

8. Nous tendons une main fraternelle pour une alliance forte et active à ceux de nos frères de la grande race slave qui comme nous subissent le joug également haïssable de l'étranger, moscovite, allemand ou turc, et comme nous ont droit à une existence indépendante et à un développement autonome.

9. Nous tendons également une main fraternelle à tous les autres peuples qui veulent s'affranchir et nous nous déclarons prêts à leur aider de tous nos moyens à atteindre le but que nous poursuivons pour nous-mêmes.

Vive la République sociale !

Vive la Commune libre !

Vive la libre Pologne, sociale et démocratique !

Au moment de mettre sous presse, nous voyons dans l'*Internationale* du 21 juillet les décisions prises par le Congrès régional belge réuni à Bruxelles le 14 juillet, au sujet du projet de révision des Statuts généraux élaboré par le Conseil belge.

Un incident sur la manière dont il devait être procédé à la votation occupa une grande partie de la séance. Il s'agissait de savoir, à la demande d'un délégué envoyé par 22 sections de la vallée de la Vesdre, si les votes se feraient par sections ou par fédérations (la fédération belge se subdivise en un certain nombre de fédérations correspondant à des bassins ou provinces). Après une longue discussion, il fut décidé que le vote se ferait par fédérations.

Mais les délégués de la Section de Bruxelles et des sociétés y affiliées protestèrent vivement contre cette décision, et ce résultat n'ayant été acquis qu'à la majorité d'une voix, le délégué de la fédération de la vallée de la Vesdre renonça spontanément à sa proposition, le vote fut annulé, et le Congrès décida que, malgré l'injustice de ce mode de votation, on s'en tiendrait pour le présent à ce qui avait toujours été fait.

Ensuite, par 10 oui contre 8 non, le Congrès décida le maintien du Conseil général, toutefois en en modifiant la composition et les attributions.

Là-dessus le Conseil belge ayant retiré son projet, la discussion s'engage sur quelques articles proposés par la fédération liégeoise, et dont les suivants sont successivement adoptés :

Le Conseil général sera nommé comme avant dans les Congrès annuels. — Chaque pays nommera lui-même trois délégués pour siéger dans ce Conseil, et désignera l'un d'eux en qualité de secrétaire-correspondant. — Les pays qui ne seraient plus représentés au Conseil général auraient le droit de choisir trois délégués pour les représenter

aux Congrès. — Le vote se fera par fédérations nationales, une voix par pays. — Le Conseil général peut suspendre provisoirement un délégué, mais le pays qui l'a nommé peut seul le révoquer. Le secrétaire-correspondant sera tenu d'écrire au moins une fois par mois au pays qu'il représente. — Les membres du Conseil ne peuvent pas voter dans les Congrès dans les affaires administratives. — Toutes les dispositions qui précèdent s'appliquent aux autres Conseils, soit nationaux, soit régionaux, soit locaux. Enfin, le Conseil général ne peut pas s'immiscer dans les affaires intérieures des sections.

Ce résumé, que nous empruntons à l'*Internationale*, nous paraît peu clair et mal agencé, et nous attendrons d'avoir le texte même du projet pour nous prononcer.

Nous voyons dans la *Fédération de Barcelone* du 21 juillet, que neuf individus expulsés de la Section de Madrid, dont quelques-uns formaient le Conseil de rédaction de la *Emancipacion* et qui sont les dociles instruments de M. Lafargue, ont imaginé de constituer à eux neuf un groupe qui prend le nom de « Nouvelle Fédération madrilène ».

La « Nouvelle Fédération madrilène » a demandé, comme l'exigent les Statuts espagnols, son admission au Conseil fédéral de la région espagnole. Celui-ci, s'appuyant sur le droit que lui donnent les Statuts, a refusé de l'admettre.

Les ironies du sort sont vraiment plaisantes ! Voilà les hommes de Lafargue, qui ont si fort prôné les bienfaits de l'autorité, et qui ont voulu absolument que les Conseils fussent armés du droit de suspendre ou de refuser les Sections, voilà ces dignes autoritaires devenus les premières victimes de cette organisation tant vantée ! Et ce sont des autonomistes, des anarchistes, — les membres du Conseil fédéral espagnol — qui leur jouent le tour de leur faire sentir les bienfaits de l'autorité.

Il ne manquerait plus, pour que la comédie fût complète, que de voir le Conseil général de Londres, prenant parti pour Lafargue et ses neuf adhérents contre la Fédération espagnole, prononcer un verdict du genre de celui qu'il a rendu dans le conflit entre la majorité et la minorité de la Fédération romande en 1870. Nous ne désespérons pas de voir Marx décider que les ouvriers espagnols n'étant qu'une majorité factice, tandis que la majorité réelle est composée des neuf individus bien pensants, les neuf acolytes de son gendre porteront à l'avenir le titre de Fédération espagnole, et que cette dernière aura à se chercher un nom quelconque, comme Fédération des Pyrénées ou autre semblable. Et alors Lafargue aura presque égalé les lauriers du glorieux Outine !

**AVIS.** — Les abonnés au BULLETIN de la Fédération jurassienne, sont invités à s'acquitter auprès des Comités de Sections ou directement auprès du Comité fédéral jurassien, du coût de leur abonnement pour l'année 1872, dans les quinze jours ; passé ce terme, l'administration prendra remboursement sur tous les abonnés ne s'étant pas acquittés.

Sonvillier, le 21 juillet 1872.

Le Comité fédéral jurassien.